



Appel à candidature : délégué du Défenseur des droits

Le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, est chargé de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité. L'Institution regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Le Défenseur des droits s'appuie notamment sur un réseau de plus de 400 délégués bénévoles, présents sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer.

La mission : Ecouter, dénouer les litiges, informer, orienter

Compte tenu de l'étendue du domaine de compétence du Défenseur des droits et de la complexité des textes, le rôle du délégué, à qui l'on demande en quelque sorte d'être un « généraliste de la complexité », est forcément difficile.

Au cours de ses permanences, le délégué garantit à ses interlocuteur une écoute attentive et impartiale au terme de laquelle deux types de services peuvent être apportés au demandeur :

- si l'affaire répond aux critères légaux de recevabilité, le délégué traite l'affaire au fond, dans les limites de sa délégation
- dans les autres cas, le délégué informe le public sur les compétences du Défenseur des droits et, le cas échéant, réoriente les réclamations.

Dans l'exercice de leur mission, les délégués peuvent mener également des actions de sensibilisation, de promotion et d'information.

Comment devenir délégué du Défenseur des droits ?

L'accès à la fonction de délégué est ouvert à l'ensemble des catégories sociales et professionnelles car la diversité des parcours professionnels, des formations et des expériences contribue à l'enrichissement du réseau des délégués et permet à l'Institution de mieux prendre en compte les évolutions de la société.

Des compétences et des aptitudes spécifiques sont toutefois nécessaires pour garantir aux personnes qui sollicitent le délégué qu'une étude rigoureuse du dossier a été faite, ce qui suppose de la part du délégué une capacité d'analyse et d'argumentation propre à rendre sa démarche crédible pour les organismes saisis. Il est nécessaire de disposer pour cette mission d'une disponibilité permettant de tenir des permanences hebdomadaires d'accueil du public et, par ailleurs, d'être capable d'utiliser des outils informatiques courants.

Personne à contacter :

David MANARANCHE, Chargé de mission

david.manaranche@defenseurdroits.fr – Tél. : 01 53 29 37 02

ou Marie-Christine JÜRSS – Tél. : 01 53 29 61 46